

Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne au Perche

Extrait du registre des délibérations N° 09.12.28.19

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN DE MORTAGNE**

OBJET : L'an deux mille neuf, le vingt huit décembre à Mortagne au Perche
Le Conseil de communauté s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur
Jean Claude LENOIR Président de la Communauté de communes.
Présents : liste jointe
Madame Isabelle NEUVILLE a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT RN12 - 2 X 2 VOIES - APPROBATION

VU la délibération du Conseil Général de l'Orne approuvant la contribution préliminaire au débat public organisé pour l'aménagement de la RN 154 entre Nonancourt et Allaines,

Considérant que l'aménagement de la RN 12 entre Alençon et Paris en voie express 2 x 2 voies sur la totalité de son tracé avec carrefours dénivelés est une priorité pour le développement de notre bassin d'emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE d'approuver la contribution préliminaire du Conseil Général de l'Orne au débat public,

DEMANDE que l'ensemble du tracé de la RN 12 entre Alençon et Paris soit aménagé en voie express 2 x 2 voies avec carrefours dénivelés.

DEMANDE à Monsieur le Président de communiquer cette délibération aux partenaires institutionnels.

FAIT ET DELIBERE, le jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents
Le Président,
Jean Claude LENOIR

Date de convocation	21/12/2009
Nombre de délégués	68
Nombre de présents	46
Nombre de votants	46

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le... 29 DEC. 2009
Et publication ou notification du... 29 DEC. 2009

